

COMMISSION ADMINISTRATIVE NATIONALE SNES-FSU

11 ET 12 DÉCEMBRE 2018

TEXTE DROITS ET LIBERTÉS

JUSTICE DES MINEURS : UNE RÉFORME CONTESTABLE SUR LA FORME ET SUR LE FOND

Le SNES-FSU estime scandaleux que le gouvernement entende réformer la justice des enfants et des adolescent.e.s par voie d'ordonnances, à savoir une réforme sans débat parlementaire. Il s'agit d'un passage en force inacceptable pour un sujet aussi essentiel et sensible qui nécessite au contraire une réflexion et une consultation des professionnels et un véritable débat démocratique.

La demande du gouvernement d'un blanc-seing pour rédiger un code pénal de la justice des mineur.e.s nous paraît d'autant plus inquiétante que celui-ci risque d'augmenter l'incarcération des mineurs au lieu de privilégier les mesures éducatives. Le bilan catastrophique des centres éducatifs fermés, aux personnels peu ou mal formés, sous-qualifiés, livrés à eux-mêmes, laissés sans projet éducatif réel, devrait conduire le gouvernement à proposer des alternatives à ce qui n'est en réalité qu'un mode d'incarcération parmi d'autres.

L'avis rendu en 2017 par la CNCDH, devrait servir de base à un véritable débat pour une justice des mineurs protectrice et émancipatrice, fondée sur l'éducation, l'hébergement et l'insertion, et non l'enfermement physique des jeunes.

Le SNES-FSU s'oppose à l'utilisation des ordonnances, demande le retrait de ce projet et demande que soient mises en débat les modalités du recours à la détention provisoire, dont l'explosion explique en grande partie l'augmentation du nombre des mineurs incarcérés.

Dans l'immédiat, le SNES-FSU se prononce pour que les moyens nouveaux dégagés pour l'enfermement soient plutôt consacrés à l'éducation de ces jeunes qui ont droit à un autre avenir.

RÉFORME DE LA JUSTICE : SOUTIEN À LA MOBILISATION DES PROFESSIONNELS ET DES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DES DROITS

Le SNES-FSU apporte son soutien à la mobilisation de l'intersyndicale des professionnels de la justice (Syndicat de la magistrature, SNPES-PJJ-FSU, SNEPAP-FSU, Syndicat des avocats de France, FNUJA, FSU, CGT, Solidaires), des associations de défense des droits (LDH, OIT) et de l'ARES (étudiants en sciences sociales) dans l'action le 12 décembre, contre la loi de programmation 2018-2022 de la Justice.

Cette loi, aggravée encore par les amendements adoptés en commission à l'Assemblée nationale, constitue une casse du service public, par la fermeture ou la suppression de services (comme les tribunaux d'instance), par le recours à des entreprises privées qui pourront fournir des « algorithmes » destinés au règlement dématérialisé de certains litiges privés. Elle entérine aussi un recul généralisé des droits, en éloignant les justiciables les plus modestes des instances de justice, en supprimant des possibilités d'aménagement de peine, en créant une peine de détention à domicile sans prévoir de dispositif d'accompagnement et d'aide à la réinsertion, en facilitant le recours au mandat de dépôt, en réduisant encore le contrôle de l'autorité judiciaire sur la police, et en remettant en cause les moyens d'une instruction à charge et à décharge. Le SNES se prononce donc pour le retrait de cette loi.

MAINTIEN DE L'ORDRE

Le SNES-FSU condamne les violences qui se sont produites à l'occasion des actions menées par les « gilets jaunes » et les lycéens. Il rappelle que, pour ce qui concerne la police, le recours à la force se justifie principalement lorsqu'il s'agit d'assurer la protection des personnes, et notamment des manifestants, mission particulièrement importante lorsque les organisateurs ne sont pas en mesure d'assurer un service d'ordre. Elle doit être graduée et proportionnée, et non pas servir de moyen pour réprimer ou limiter le droit des citoyens à exprimer leur revendications. Les arrestations préventives pratiquées récemment obèrent le droit à manifester. Les flashballs et grenades de dispersion, armes dites non létales -dont le le SNES continue de demander l'interdiction- utilisées par les forces de l'ordre blessent et tuent des manifestant.e.s. Le SNES-FSU condamne fermement ces pratiques. Le SNES-FSU s'oppose à tout éventuel recours à l'état d'urgence réclamé par certaines organisations de policiers, et dont le gouvernement n'a pas explicitement écarté l'éventualité.

#PAS DE VAGUES

Le gouvernement prétend répondre à la violence dans les établissements en multipliant les démonstrations de force. Stages commandos, proviseurs gendarmes, police dans les établissements ne constituent en rien des réponses. Cela fait des années que le SNES-FSU demande une augmentation réelle des moyens de surveillance dans les établissements du second degré, pour désamorcer les conflits par le dialogue et l'éducation. On ne résoudra pas les tensions dans les établissements scolaires sans parier sur une action collective.

C'est parce que les vies scolaires sont exsangues que les personnels sont sous tension.

Réduire le nombre de membres et les délais de réunion du conseil de discipline, comme le propose le ministre, n'est pas une réponse à la hauteur des difficultés des établissements et fait courir le risque d'une justice expéditive. Le SNES-FSU rappelle la primauté du rôle éducatif auprès des jeunes et insiste sur la nécessité de recruter davantage de surveillants et de CPE pour apaiser le climat scolaire.

LOGEMENT

La tragédie de Marseille a rappelé l'ampleur de l'habitat indigne dans notre pays et a mis en évidence l'incurie des acteurs locaux et de l'État. Ce n'est pas un cas isolé.

Le SNES-FSU dénonce une politique du logement notoirement insuffisante et qui conduit à des catastrophes.

En 2018, le logement a été marqué par un rabotage des aides sociales (baisse des APL) et par des mesures d'économie exigées des bailleurs sociaux. La loi Elan traduit un nouveau désengagement de l'État qui va conduire à une baisse de 5 à 10% de logements sociaux. Pourtant, les besoins sont immenses et en dépit des engagements du candidat Macron, les SDF n'ont pas disparu. Le SNES-FSU rappelle que la solution passe par la construction en nombre de logements sociaux et l'entretien du parc immobilier. L'encadrement des loyers, la lutte contre les logements insalubres contre marchands de sommeil sont une nécessité. Le droit au logement doit être effectif pour toutes et tous.

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Les manifestations contre les violences faites aux femmes le 24 novembre 2018 ont été une belle réussite puisqu'elles ont réuni partout en France plusieurs dizaines de milliers de femmes et d'hommes à l'appel du collectif interassociatif et intersyndical Nous Toutes, dont font partie le SNES et la FSU. Cela montre une prise de conscience des problématiques des violences et du harcèlement que le SNES-FSU combat et dénonce régulièrement, mais aussi une tentative de recomposition du mouvement féministe. Aucune organisation n'est exempte de faits de harcèlement sexuel, c'est pourquoi, le SNES-FSU a tenu à mettre en place à titre préventif une cellule d'écoute contre le harcèlement pour que d'éventuelles victimes puissent être entendues et soutenues par leur organisation dans les démarches qu'elles choisissent d'engager.

Par ailleurs, pour promouvoir l'égalité femmes-hommes, lutter contre les lgbtphobies et toutes formes de violences sexistes et sexuelles, le SNES-FSU rappelle son exigence d'heures obligatoires financées et fléchées pour l'éducation à la sexualité dans les établissements du second degré.

LGBTI

Une campagne de lutte contre l'homophobie et la transphobie sera lancée en janvier par le ministère (affiches, documents d'accompagnement, réseaux sociaux). Si une telle campagne est toujours la bienvenue et permet aux établissements de disposer de ressources supplémentaires, le SNES-FSU rappelle que ces ressources ne peuvent trouver pleinement leur utilisation que lorsque les personnels ont reçu une formation initiale et continue comprenant la lutte contre les LGBT phobies. C'est tout le sens du message que porte le Collectif Éducation contre les LGBTphobies, dont est membre la FSU.

Devant la recrudescence d'actes LGBTphobes de ces derniers mois, le gouvernement a reçu les associations et a fait des annonces le 26 novembre. Il a de nouveau à cette occasion affirmé vouloir développer la formation des fonctionnaires sur le sujet, en particulier de la police, la justice, et l'éducation nationale. Pourtant, la réduction du nombre de fonctionnaires et le recours de plus en plus massif à des contractuels non formés sont contradictoires avec les objectifs de lutte contre les LGBTphobies affichés par le gouvernement. Le gouvernement se refuse encore à autoriser la PMA pour toutes, repoussant après les élections européennes le vote sur la loi bioéthique dans laquelle la PMA serait incluse. Il est à craindre que cette promesse ne soit pas tenue.

MIGRANT.E.S, PROCÈS DES CITOYEN.NE.S SOLIDAIRES

La Cour de cassation concernant Pierre-Alain Mannoni et Cédric Herrou devrait selon toute vraisemblance prononcer la relaxe sur le fait d'héberger et de transporter des migrant.e.s en situation irrégulière à titre humanitaire à l'intérieur des frontières hexagonales. Cela constituerait une victoire non négligeable, car elle pourrait faire jurisprudence. Cela aurait aussi à court terme des conséquences sur les délibérés des procès des aidant.e.s à venir.

Le pacte de Marrakech, signé ces jours-ci, par 150 pays, les incite à traiter plus humainement les migrants. Ce pacte laisse pourtant un certain nombre de questions en suspens. Le SNES-FSU continue d'exiger un véritable accueil des migrants. Il dénonce les extrêmes droites européennes qui distillent la rumeur d'une soumission de la France à l'ONU sur le sujet (rencontre de Marine le Pen avec Steve Bannon, crise politique en Belgique.)

INTERNATIONAL

AGIR POUR LA PAIX

La CA nationale du SNES constate et déplore que le budget consacré au ministère des Armées soit encore en augmentation, alors que dans le même temps d'autres comme ceux de l'éducation, du sport, de la culture, de l'environnement... ne constituent pas une priorité. Le SNES considère qu'agir pour la paix et la prévention des conflits implique d'autres choix.

La CA nationale se prononce notamment pour :

- la suppression du protocole Défense/Education nationale amorcé en 1982 et renouvelé en 2016, et des dispositifs qui en découlent ; la priorité est plutôt de développer l'éducation à la paix, et l'approche critique et rationnelle des guerres et des enjeux de conflits qui peut être abordée au travers des programmes d'enseignement.
- La ratification par les différentes puissances nucléaires et notamment la France, du Traité d'interdiction des armes nucléaires de 2017.

BRÉSIL

Dès son élection, le président Bolsonaro, nostalgique de la dictature, a annoncé qu'il reprendrait en main l'enseignement en s'attaquant, à ce qu'il appelle le développement d'idéologies néfastes au sein des établissements. Un projet de loi intitulé « l'École sans parti » est en cours d'examen à la Chambre des députés. Un de ses objectifs est d'empêcher les enseignants de traiter de certains sujets comme le genre ou l'orientation sexuelle dans les programmes scolaires.

Il s'agit donc de graves atteintes à la liberté pédagogique, ce que n'a pas manqué de dénoncer la CNTE, syndicat qui représente plus de 4 millions d'enseignants et des personnels de l'éducation. Le SNES-FSU soutient la résistance syndicale à l'initiative de la CNTE avec laquelle il est en contact.

UKRAINE - RUSSIE

Accusés d'être entrés illégalement dans les eaux territoriales russes, trois navires de guerre ukrainiens ont été arraisonnés le 25 novembre et 24 marins arrêtés. A ce jour, le président Poutine ne montre aucun signe d'ouverture afin de trouver une solution à ce conflit. Le SNES-FSU dénonce cette situation et estime que le refus de toute médiation risque d'entraîner une escalade militaire dans ce bras de fer.

BREXIT

Le SNES-FSU a été sollicité par des collègues de nationalité britannique, titulaires de l'Éducation nationale et menacés de radiation en cas de sortie du Royaume-Uni de l'UE sans accord. Après être intervenu auprès des ministres de l'Éducation nationale et des Affaires étrangères, une audition à l'Assemblée nationale fin novembre a exigé que les collègues puissent rester fonctionnaires dans le cadre d'un texte réglementaire ou législatif. Un amendement a été adopté dans ce sens le 5 décembre. Le SNES-FSU poursuivra ses interventions sur ce sujet dans les semaines à venir.

EUROPE ET ÉDUCATION

Après le Congrès de mi-mandat du CSEE qui s'est tenu du 26 au 28 novembre, les syndicats de la région Europe de l'Internationale de l'Éducation estiment que les disparités et inégalités en termes d'accès à une éducation publique de qualité continuent à gagner du terrain, à l'heure où on observe une montée de l'extrême-droite, des nationalismes et de la xénophobie. Le Comité syndical européen de l'Éducation (CSEE) a d'ores et déjà décidé de mobiliser ses organisations membres au travers d'une nouvelle campagne menée à travers l'Europe « Façonner l'avenir de l'Europe avec les enseignants ». Le SNES-FSU participera à cette campagne, notamment dans la perspective des élections européennes de mai.

GUINÉE

La FSPE, principale fédération guinéenne de l'éducation, est en lutte depuis le 12 octobre pour obtenir l'augmentation des salaires, le paiement des budgets de fonctionnement des écoles ainsi que de nouvelles constructions scolaires pour accueillir les élèves dans des conditions d'effectifs satisfaisantes. Au lieu d'écouter les revendications, le gouvernement guinéen sanctionne les enseignants syndicalistes. Le SNES, avec le CSFEF, apporte son soutien à la lutte des camarades de Guinée et les encourage à agir dans l'unité syndicale.

ANDALOUSIE : PERCÉE DE L'EXTRÊME DROITE

Le SNES-FSU s'inquiète de la percée de l'extrême droite en Espagne avec l'élection au Parlement d'Andalousie début décembre de 12 représentants du parti VOX et dénonce ses positions concernant entre autres le droit à l'avortement et le mariage de couples de même sexe.